



■ [Accueil](#) > [La CNIL](#) > [Actualité](#) > [Communiqués](#) > 71 % des Français jugent la protection de la vie privée sur Internet insuffisante

71 % des Français jugent la protection de la vie privée sur Internet insuffisante

13/10/2008 - Communiqué

À quelques jours de l'ouverture de la 30^{ème} conférence mondiale « informatique et libertés » qui se tiendra à Strasbourg du 15 au 17 octobre, la CNIL publie les résultats d'un sondage réalisé par IPSOS. La conférence ayant pour thème « Protéger la vie privée dans un monde sans frontières », la CNIL souhaitait sonder les Français sur la protection de leur vie privée dans les fichiers en général et sur Internet en particulier, véritable vitrine ouverte au monde qui brouille les limites entre l'espace public et l'espace privé.

- Pour 61 % des Français, l'existence de fichiers est perçue comme une atteinte à la vie privée.
- 50 % des Français ont des craintes concernant l'utilisation des fichiers. Leur inquiétude porte autant sur les fichiers d'Etat que sur les fichiers privés.
- Mais, c'est surtout sur Internet que les Français témoignent d'une défiance particulièrement grande à l'égard du niveau de protection de leur vie privée, 71 % le jugeant insuffisant. Ils sont même 37 % à le juger « pas du tout » satisfaisant.
- Les jeunes de 18-24 ans, « gros consommateurs d'Internet », se révèlent un peu plus soucieux que les autres. En effet, 78 % jugent la vie privée insuffisamment protégée sur Internet. Pour autant, cette défiance ne semble pas les détourner d'Internet.

La CNIL, co-organisatrice avec l'autorité allemande de la 30^{ème} conférence mondiale « informatique et libertés », a choisi justement de placer la vie privée au cœur des débats.

Aujourd'hui, les informations personnelles qui en disent long sur notre vie privée, sur notre intimité, sur nous mêmes, circulent librement dans un monde sans frontières. Les fichiers et les technologies de traçage dans le temps et dans l'espace se multiplient toujours davantage. Que reste-t-il encore de notre « bulle » de vie privée ? Est-il encore possible de préserver cet espace ? Ne souhaite-t-on pas plutôt aujourd'hui « tout révéler » ?

Juristes, industriels, sociologues, associations, professionnels du numérique, chercheurs du monde entier se réunissent à Strasbourg pour apporter leur éclairage, leur vision, leur préoccupation, et répondre à la question : la vie privée est-elle un « espace en voie de disparition » ?

Méthodologie IPSOS

Echantillon national représentatif de 943 personnes âgées de 15 ans et plus.

Terrain réalisé les 3 et 4 octobre. Echantillon interrogé par téléphone. Méthode des quotas.

[Consulter le programme !](#)

[Strasbourg : 15 et 16 octobre](#)

La vie privée : un espace en voie de disparition ?

Que reste-t-il de notre vie privée, avec l'émergence des réseaux sociaux – Facebook, My Space - et d'Internet ? Vie privée et espace public s'interpénètrent jusqu'à ne plus former qu'un, mettant en péril notre droit à l'intimité. L'internaute est à la fois un « ficheur », car il diffuse des informations sur lui-même et sur les autres, et un « fiché » car, consciemment ou non, il devient une cible privilégiée des stratégies de marketing comportemental.

En renonçant à une part de plus en plus importante de notre vie privée, nous risquons de porter atteinte, de manière irréversible, à notre espace intime et à nos droits fondamentaux. La protection de notre « capital naturel » fait aujourd'hui consensus. Ne devient-il pas urgent de protéger notre « capital de vie privée », dont la pérennité est sérieusement mise en cause ?

Moi, Clara, 14 ans, ma vie privée, mon œuvre

Clara utilise régulièrement Internet et s'est inscrite sur Facebook. Sur ce réseau, elle n'hésite pas à mettre à jour des informations qui la concernent dans sa vie intime : les photos de ses dernières vacances, ses musiques préférées... En réalité, elle perçoit la modernité et les avantages que présente cette technologie – un espace libre et gratuit - sans en mesurer pleinement les dangers. Doit-elle tout faire savoir sur elle ? Que se passera-t-il si, dans cinq ans, un employeur retrouve ces informations et l'interroge à leur sujet ? Sera-t-elle la même personne ? N'a-t-elle pas le droit à l'oubli ?

Un travail de pédagogie doit être rapidement initié en direction des plus jeunes, peu conscients des risques que présente leur fréquentation assidue des nouvelles technologies de communication. Si rien n'est fait aujourd'hui, les générations futures pourront-elles encore prétendre demain à une « bulle » de vie privée ?

L'homme assisté : ange ou démon numérique ?

La technologie numérique fait aujourd'hui partie de notre confort et son utilité est réelle. En Asie, des robots viennent en aide aux personnes âgées. De sa naissance à sa vieillesse, l'individu tend ainsi à être de plus en plus assisté par le numérique : bracelets électroniques pour les nourrissons et les personnes âgées, géolocalisation et biométrie pour les mineurs et les personnes fragiles... L'ange gardien numérique veille sur nous à chaque étape de notre vie. Pour des raisons de confort et de sécurité, nous sommes aspirés dans une « société numérique », dans laquelle le « traçage » individuel permanent se substitue à l'autonomie des individus et met en péril des pans entiers de notre vie privée. N'est-il pas temps de réagir pour choisir la société dans laquelle nous accepterons de vivre demain ?

Ce thème, à la différence des précédents, n'est pas international par nature, mais concerne la façon dont les sociétés envisagent leur devenir. Il se pose donc d'une manière récurrente et nécessite, dès lors, un traitement spécifique au sein de la Conférence.

www.privacyconference2008.org

Dernière modification : 13/10/08



Copyright © 2004 CNIL République Française